intéressement que je l'aime, et qu'il soit plus heureux que moi en fondant la félicité de la nation.

Je ne puis plus être utile à la patrie par le fait; si ma mort peut lui être de quelque profit, je ferai volontiers pour elle le sacrifice de ma vie.

Que le Dieu de grâce et de justice soit avec la nation!

LOUIS KOSSUTH, gouverneur.

BARTHÉLEMY SEMPTE, ministre de l'intérieur,
SÉBASTIEN BERWICK, ministre de la justice,
LADISLAS CSANY, ministre des travaux publics.
MICHEL HORWAT, ministre des cultes.

GŒRGEY A LA NATION.

Citoyens!

Le gouvernement provisoire n'existe plus! Le gouverneur et les ministres se sont démis volontairement de leurs fonctions.

Les circonstances actuelles imposent la dictature militaire, qui m'est confiée en même temps que l'autorité civile. Citoyens, je ferai pour la patrie ce qu'on peut faire dans notre accablante situation, soit pour la guerre, soit par des voies de paix, mais de telle sorte que nos sacrifices soient allégés, et que les cruautés et le meurtre cessent.

Citoyens! les événements sont extraordinaires, et les coups du sort sont accablans; dans une telle situation il est impossible de calculer l'avenir. Mon seul désir, l'unique conseil que j'ai à vous donner c'est que vous vous retiriez tranquillement dans vos demeures, sans prendre les armes, lors même que l'ennemi occupe vos villes; car vous ne pouvez obtenir la sûreté de vos personnes et de vos propriétés qu'en délivrant dans vos foyers à être occupé ou pacifiques.

Citoyens! nous supporterons avec une résolution civique tout ce que Dieu dans ses décrets incompréhensibles voudra nous faire subir, et nous conserverons l'espoir par la conscience que le bon droit ne perd pas sa cause pour toujours.

Citoyens! Dieu soit avec nous.

ARTHUR GŒRGEY.

ANGLETERRE.

(Londres, 28 août.)

Rien de nouveau dans ce pays.

Le *Times* du 24 août parle en ces termes de la soumission du général Gœrgey :

« Les amis du cabinet de Vienne seront certainement charmés d'une issue de la lutte qui maintient intacte la puissance militaire et politique de l'Autriche. Nous ne saurions oublier que depuis plus d'une lutte ardente avec les grandes puissances militaires de l'Europe, l'Autriche a été notre constante et fidèle alliée. A travers toutes les vicissitudes du système continental, l'Autriche et la Grande-Bretagne ont combattu et triomphé l'une à côté de l'autre. Nous ne pouvons entretenir entre dans les hautes considérations politiques qui se rattachent à la stabilité future de l'équilibre européen actuel, auquel le maintien de l'Autriche dans son intégrité comme grande puissance est nécessaire. Cependant, dans l'état d'agitation où se trouve l'Europe, nous voyons avec plaisir qu'un des appuis principaux de l'ordre et de la tranquillité a résisté à la tempête, et qu'il est demeuré ferme à sa place. Mais aux partisans mêmes des Hongrois vaincus, nous dirons: Pouvez-vous regretter qu'une lutte stérile soit arrivée à son terme? Pouvez-vous désirer que la misérable et inutile prolongation de la lutte ne ferait pas couler des torrens de sang généreux? Vous pouvez regretter que les puissances occidentales n'aient point pris part à la lutte, mais n'allez pas plus les faits aux exigences d'une hypothèse impossible. La France et l'Angleterre avaient résolu de se tenir à l'écart. Ce qui n'avait pas vu sympathies étaient exposés à voir leurs malheurs se prolonger avec leur résistance. Chaque jour des centaines d'hommes périssaient. Pourquoi regretter que le terme soit abrégé? Il nous semble que des considérations de ce genre adoucissent les regrets que pourra ent éprouver les partisans des Hongrois.

« Mais aujourd'hui que le sacrés a couronné les armes réunies de l'Autriche et de la Russie, c'est aux vainqueurs que nous voudrions nous adresser plutôt qu'aux partisans étrangers des vaincus. Que le cabinet de Vienne soit certain dans la victoire. L'Europe occidentale s'est abstenue pendant que l'Autriche réduisait à l'obéissance sa province rebelle. Ni la France ni l'Angleterre n'ont apprové officiellement l'insurrection, et il n'est pas douteux que dans le cas contraire le résultat eût été tout différent.

L'opinion publique raisonnable, dans l'Europe occidentale, a suivi l'Autriche pendant la lutte, et cette opinion, sans fusils ni cartouches, a été une alliée plus efficace même que l'armée du Czar. Maintenant les choses sont changées: l'humanité peut faire entendre sa voix contre les conseils sévères de la politique d'Etat et la rigueur du commandement militaire. Que le triomphe de l'Autriche ne soit pas sanglant, sinon l'opinion publique, qui était naguère pour elle, l'abandonnera. Le cabinet de Vienne s'est placé, à notre avis, en position de renoncer à cet appui moral. Il est évident que, sans l'intervention de la Russie, la lutte entre l'Autriche et la Hongrie se serait prolongée indéfiniment, et celui-là eût été hardi qui en aurait prédit le terme probable. Nous ne disons pas qu'il ne faudra pas prendre toutes les précautions nécessaires ou faire des exemples; mais on peut, dans la politique et dans l'administration de la justice, suivre un esprit sanguinaire ou clément.

« Nous espérons que, tant pour lui que dans l'intérêt de l'humanité, il n'y aura aucun doute sur le système que le cabinet de Vienne adoptera à l'égard des Hongrois vaincus. Il serait prématuré de faire des conjectures sur les concessions qui seront faites maintenant que l'Autriche a gagné la partie. Le politique commande d'attacher les Hongrois à l'Empire par des sentimens de loyauté et de reconnaissance; nous croyons que les conditions offertes au commencement de la lutte seront renouvelées. Le cabinet de Vienne est actuellement en position de prouver qu'il accordera tout à la justice, de même qu'il n'a rien accordé à la peur. »

Le *Morning-Chronicle* blâme le gouvernement français d'avoir défendu aux membres du Congrès de la paix de faire allusion dans leurs discours aux événemens politiques du jour. Ce journal s'exprime ainsi à ce sujet :

« Nous regrettons vivement qu'il n'ait pas été permis aux membres du Congrès de la Paix de regarder en face les faits, car il en est résulté qu'ils se sont perdus dans les généralités et dans des fleurs de rhétorique. Nous voulons cet ouvrage le voir ces messieurs nous montrer l'application de leur théorie de l'arbitrage à la guerre entre l'Autriche et la Sardaigne, Naples et la Sicile, l'Allemagne et le Danemark pour les duchés de Schleswig Holstein (guerre faite par les mêmes hommes parmi lesquels M. Cobden voudrait choisir ses arbitres), l'Autriche et la Hongrie, la République française et la République romaine, etc., etc. S'ils nous avaient dit leur opinion à cet égard, la science et l'art de la pacification universelle auraient singulièrement enrichis. Mais on a écarté à dessein tous les faits de la question. M. Victor Hugo a ouvert la session du Congrès par un discours historique et complètement romanesque; toutes les discussions ont eu ce caractère vague et stérile que leur a imprimé dès le début la magnifique fiction de M. Victor Hugo, montrant une France dans laquelle l'arbitrage et le suffrage universel ont fait de la guerre civile une impossibilité. »

AUTRICHE.

On écrit de Vienne, le 20 août, à la *Gazette d'Augsbourg* :

« On sait positivement que le prince de Schwartzenberg a déclaré avec fermeté à lord Poussonby, ambassadeur britannique, lorsque ce dernier lui a remis la Note confidentielle de lord Palmerston sur les affaires de la Hongrie, qu'il ne pouvait l'empêcher de laisser cette Note dans son cabinet, mais que la conduite de lord Palmerston autorisait le ministère à ne point la lire et à ne point y répondre. Il a ajouté qu'il ne pouvait se défendre d'un mouvement d'indignation en voyant l'inconcevable légèreté avec laquelle lord Palmerston menait les relations amicales des deux puissances et attisait même le feu à Constantinople pour empêcher le rétablissement de la paix en Europe. »

On écrit de Vienne, le 18 août, à la *Gazette de Breslau* :

« Les frères de Gœrgey sont fonctionnaires publics de l'Autriche, et Gœrgey lui-même est parent de l'ex- ministre de la guerre baron Cordon-Ainsi les points de rapprochement ne manquaient pas. Depuis deux mois on disait que Gœrgey voulait se rendre aux Autrichiens, et un officier d'état-major a raconté qu'une offre de soumission en faite par ce chef n'avait été rejetée que parce que les conditions n'étaient pas acceptables. Il avait demandé le rang de général dans l'armée impériale. Lors de l'intervention russe, Gœrgey connut l'idée de la soumission, et, convaincu de l'impossibilité de résister aux Russes, il ne songea qu'à obtenir les conditions les plus favorable. M. Kossuth et Bem ne voulurent pas entendre parler de soumission, il se forma ainsi deux partis dans le camp hongrois, dont l'un, ayant Gœrgey à sa tête, demandait à capituler, tandis que l'autre voulait pousser la défense jusqu'à dernière extrémité, invoquant l'exemple de l'Espagne. M. Kossouth fit, à cette occasion, traduire en hongrois et en allemand des ouvrages sur la guerre d'Espagne de 1808 à 1814; et les fit distribuer aux officiers hongrois.

« Lorsque Gœrgey était près de Comorn, il méditait déjà sa soumission: mais les chances ne lui paraissaient pas encore assez favorables, quoique M. Kossut n'eût plus confiance en lui. Il parvint certain que les négociations entre l'Autriche et le général Paskewitch eut pour intermédiaire Gœrgey, et que l'on a fait en secret des concessions étendus au maggyarisme, en sorte que les Hongrois sont obligés de jouer la soumission et le repentir, attendu qu'un traité patent aurait été regardé comme honteux. Le parti de la paix avait acquis de plus en plus de la prépondérance. M. Kossuth, qui ne voulait pas la guerre civile, s'est trouvé honorablement, a remis la dictature à Gœrgey, et il est parti avec Bem et ses partisans pour la Turquie. »

ALLEMAGNE.

PRUSSE.

(Berlin, 26 août.)

C'est aujourd'hui que M. de Radowitz, en sa qualité de commissaire du gouvernement près la seconde Chambre, pour les affaires allemandes, a exposé la politique de la Prusse dans la question de l'état fédératif.

M. de Radowitz a prononcé un discours qui a souvent été interrompu par de longs et chaleureux applaudissemens. Lorsqu'il a eu fini, les bravos des tribunes et de la Chambre l'ont accompagné à la place qu'il avait choisie en arrière de la table des ministres.

« C'est qui a dominé dans le mouvement politique de l'année dernière, a dit M. Radowitz, c'est l'élément national. Le phénomène s'est manifesté partout. La où un corps politique a embrassé plusieurs nationalités, il a été brisé et divisé en divers élémens nationaux qui le composaient, c'est ce qui explique la lutte des Danois et des Allemands, ainsi que les déchiremens de l'Autriche. Nous devons espérer, dans notre propre et véritable intérêt, que l'Autriche sortira victorieuse de cette lutte. La où un peuple était divisé en plusieurs Etats, il a été opposé aux Etats les uns aux autres. C'est ainsi qu'après un long silence, ce cri de l'unité a été poussé parmi nous. Il y a eu des erreurs et des exigences impossibles. Tout le monde sait à présent ce qu'a voulu le parti démo ratique.

« Il n'était aussi ni possible ni juste de dompter l'unité d'après les traités des siècles. Ceux-mêmes qui ont demandé l'unité dans une certaine mesure ont voulu parfois des choses impossibles. Il est démontré à présent que l'état unitaire n'est pas à réaliser en Allemagne. Il n'est à réaliser ni dans la forme monarchique ni dans celle de la république.

« Reste ce qui est vrai, juste et possible, le désir de la régénération nationale, le plus puissant moteur du patriotisme. Ici on avait fait de grandes fautes. Nous ne nous laissons pas aller à des regrets rétrospectifs. Le gouvernement actuel veut renforcer la Confédération germanique. Il a repoussé l'invitation, à Luxembourg et à Brunswick, qu'ils ne savent sauvegarder le droit ni à l'extérieur ni l'intérieur. Quant au Schleswig, la Diète n'a su que fermer les yeux devant le péril imminent. La Diète a été convaincue d'impréveyance et d'incapacité. Elle est tombée sous la réprobation universelle, et si une situation légale doit être rétablie en allemagne, l'unité de la nation ne est la condition suprême.

« Le gouvernement du roi n'a pu se dérober à cette nécessité. Il y avait plusieurs voies à suivre. On pouvait d'abord transformer la Confédération en un Etat fédératif par des décrets; ç'a été l'entreprise du Parlement. Messieurs, un temps viendra où l'on jugera l'Assemblée Nationale avec moins de passion. On tiendra compte de la situation et des impressions dans le milieu desquelles elle s'est trouvée placée. On se demandera non seulement ce qu'elle a fait pour l'Allemagne, mais ce dont elle a préservé l'Allemagne. Mais alors on jugera aussi les erreurs de ce Parlement qui l'ont entraîné dans les voies d'une unitaire, dans les quelles on ne répondaient pas à la situation réelle du pays. La toute-puissance que demandait l'Assemblée ne pouvait lui échoir que par le terrorisme. La nature des choses et le respect des droits acquis demandaient l'entente avec les gouvernemens. »

L'orateur rappelle les événemens qui ont accompagné et suivi la promulgation de la Constitution allemande, le refus inévitable de la Prusse d'accepter la couronne, les guerres civiles du Midi. Il donne lecture de la Note du 28 mai, qui renferme la réponse de la Prusse et la déclaration de sa volonté à poursuivre l'établissement de l'Etat fédératif.

La Prusse a été blâmée par les uns de ne pas avoir obéi à l'Assemblée Nationale, par les autres de ne pas avoir remis l'œuvre et le but du Parlement.

Ces derniers demandaient l'ancienne Confédération peu modifiée. M. de Radowitz prouve le peu de justesse de ces exigences.

Il fait ressortir les points essentiels qui distinguent l'Etat fédératif d'une Confédération:

« Le gouvernement, continue l'orateur, pour résoudre le problème, a daigné choisir le moyen le plus simple, le rétablissement de la Confédération. Il l'a dédaigné comme injuste et peu sage. Ce moyen est injuste, parce qu'il reprendrait la promesse solennellement donnée à la nation; peu sage, parce qu'il eternaierait la révolution et lui amènerait les forces les plus vives du pays.

« C'est pourquoi nous avons proposé la fédération restreinte qui suppose le consentement libre des gouvernemens et l'acceptation de la future Diète. Au dehors, l'Allemagne doit être une, la représentation doit être une. C'est là une condition vitale de notre existence comme peuple. On croupie regarde d'un œil impartial l'histoire de deux derniers siècles, alimera t-mieux se voiler le visage de honte que de défendre la politique étrangère des Etats particuliers de l'Allemagne.

« Dans l'intérieur, l'Allemagne demande qu'il n'y ait abandonne aux Etats particuliers ce qu'ils peuvent accomplir avec leurs propres forces; mais que le pouvoir central intervienne où les forces particulières sont insuffisantes. Il faut donc une législation commune qui protège les intérêts de l'ensemble et des Etats particuliers dans une Chambre haute et un Parlement. »

M. de Radowitz passe en revue les formes diverses que l'on a proposées en vue de l'établissement de l'Etat fédératif. Il arrive à cette conclusion que la fédération restreinte peut seule le réaliser :

« Mais si chaque gouvernement peut y entrer, quelle sera notre position vis-à-vis de ceux qui n'y entreront pas?

« L'Allemagne doit-elle être déchirée au moment où elle aspire à l'unité? Doit-elle perdre en puissance ce qu'elle gagne en consolidation? Personne plus que nous ne comprend la gravité de cette question.

« Il s'agit de la position de l'Autriche. J'en parlerai avec la franchise et les honnes intentions qui animent le gouvernement prussien. On met toujours en avant la difficulté du chef de l'Empire. Nos propositions étaient les conséquences des faits. On a dit que nous voulions rendre l'entrée difficile, sinon impossible à l'Autriche. Mais ce reproche n'est pas fondé. »

L'orateur démontre que toute autre forme de Constitution ne permettrait pas d'avantage à l'Autriche de participer à la direction des affaires allemandes:

« La consolidation de la puissance autrichienne est un besoin européen. Mais l'Autriche peut-elle abandonner à une fédération dont elle ne fait pas le tri he serait-elle puissante si elle supporte un contrôle pour ses provinces allemandes? On dit il est vrai, que la Constitution du 4 mars n'aura pas de durée. Mais le gouvernement autrichien a repoussé cette insinuation. Personne n'a le droit de faire de la politique conjecturale de cette façon.

« Nous arrivons ainsi à l'union étroit- avec l'Autri he, - une confédération plus restreinte.

« Je n'ai parlé que de l'Autriche, parce que je ne trouve pas d'appui de voir entrer les autres Etats. Si quelques uns demeurent en dehors, il faudrait créer un pouvoir central pour la Confédération plus large, mais qui n'atteindrait pas la fédération restreinte.

« La Prusse ne renoncera jamais à l'Etat fédératif, qu'avec la consentement de tous ceux qui y adhèrent. On voit, d'après cela, que les démarches de quelques gouvernemens ne doivent pas effrayer. *Le gouvernement un avec tous les Etats, avec beaucoup d'Etats, avec peu d'Etats.* Dès que les gouvernemens se seront prononcés nous connaîtrons le P-ssible. On pourra créer, en attendant, un organe intérimaire pour le pouvoir central actuel n'ayant plus de force légale.

« Messieurs, le gouvernement poursuivra sa mission jusqu'au bout, jusqu'aux dernières limites du possible. L'opinion publique nous jugera; elle fera justice des reproches d'ambition que l'on nous adresse. La Prusse remplit un devoir; elle veut donner et non pas prendre.

« La Prusse a été assez forte, non seulement pour son salut, mais pour le salut d'autres gouvernemens reconnaissans et de gouvernemens ingrats. Je remarque que M. de Lerchenfeld, l'envoyé bavarois, fait un geste de colère et quitte la tribune (bas et plonnat-s.) Le temps viendra où l'on nous rendra justice.

« Oui, Messieurs, la Prusse ira jusqu'aux dernières limites du possible. Elle sauvegardera les droits des grands comme des petits, mais elle n'ou bliera pas les droits de la nation. »

Telle est l'analyse du discours de M. de Radowitz. Le président, dans quelques mots prononcés avec émotion, a exprimé l'admiration commune. Il a proposé de nommer une commission de onze membres chargée de présenter un rapport sur les pièces communiquées par M. de Radowitz. La proposition a été adoptée et la séance levée. Cette séance marquera dans l'histoire de l'Allemagne.

FRANCFORT.

(23 août).

Les négociations entamées à Berlin, relativement au pouvoir central provisoire, vont amener la formation d'un pouvoir central à exercer en commun par l'Autriche et la Prusse. Cette combinaison, d'abord proposée par l'Autriche, avait échoué à Berlin; mais ils paraît qu'on y est revenu. On ajoute que, dans ce cas, le vicaire de l'Empire ne reviendrait pas à Francfort, mais qu'il serait remplacé par un autre prince autrichien, qui prendrait le pouvoir central en commun avec un autre prince prussien.

VILLES ANSÉATIQUES.

On écrit de Hambourg, le 19 août, à la *Gazette de Cologne* :

« L'ambassadeur de France a remis au Sénat de notre ville une Note de son gouvernement, dans laquelle il est dit que la France ne saurait tolérer une occupation militaire par les troupes prussiennes. De son côté, le chargé d'affaires de Hanovre a protesté, au nom de son souverain, contre l'occupation, attendu que c'était à lui qu'il appartenait, comme chef du 10e corps d'armée, d'envoyer des troupes sur les points de son ressort où la tranquillité serait en danger. On a parlé d'une protestation de l'Angleterre, mais tout se borne à cet égard à une demande du colonel Hodges au Sénat, pour savoir s'il avait consenti à l'occupation. »

La *Gazette des Postes de Francfort* annonce, de son côté, que le prince de Schwartzenberg a fait une protestation analogue au nom du cabinet autrichien.

ITALIE.

ROME.

On écrit de Rome, le 21 août :

« La marche des négociations à Gaëte n'a jamais été facile : il y a quelques jours, elle semblait prendre une tournure satisfaisante; elle paraît maintenant suspendue, et, selon toute apperence, on est de part et d'autre loin de s'entendre. Dans le sein de la conférence, il faut se croire des rumeurs encore sourdes, mais dont la source mérite toute croyance, la France rencontre toujours les plus grandes difficultés à faire prévaloir ses conseils. Les obstacles se multiplient à chaque pas, et tout est matière à discussion, même les modifications les plus simples et les plus indiquées qu'il s'agit de faire subir à l'ancien état de choses. Il paraîtrait que dans une des dernières séances, la question de la sécularisation a été négativement résolue : l'administration romaine resterait donc purement et simplement aux mains du clergé.

« Le général Gœlel doit, dit-on, se rendre à Gaëte pour y remettre au souverain pontife et encore à la prospérité et à la grandeur d'un pays qui a les plus puissants droits à mon dévouement et à ma reconnaissance. »

« Rome, le 23 août 1849.

» Signé : ODDINOT DE REGGIO.

SUÈDE.

(Stockolm, 17 août.)

On sait qu'aux termes de l'art. 5 du traité d'armistice conclu entre la Prusse et le Danemark, la partie nord du duché de Schleswig devait être occupée par des troupes suédoises pour y veiller au maintien de l'ordre. Des négociations ont été entamées à ce sujet, et le 11 août, le roi a résolu en conseil d'Etat de se conformer au désir des deux puissances. Le 13, une convention a été faite avec le comte de Piessen, qui l'a envoyée à Copenhague pour qu'elle fût soumise à la ratification du roi. Cette convention, sans fixer le nombre des troupes, règit leur solde et leur entretien.

ESPAGNE.

(Madrid, 11 août.)

La *Gazette* publie les décrets qui acceptent la démission de M. Mon, ministre des finances, et notamment par intérim secrétaire d'Etat de ce département M. Bravo-Murillo. On avait pensé que la publication de ces deux décrets ferait baisser les Fonds-publics; il n'en a rien été.

La réponse de M. le duc de Sotomayor à l'offre qui lui a été faite du portefeuille des finances n'est pas encore connue.

PORTUGAL.

(Lisbonne, 19 août.)

Le gouvernement a demandé un emprunt à la Banque; mais les termes de remboursement étaient tels qu'on pense que les directeurs refuseront, ou tout au moins ne céderont que difficilement et en se montrant très exigeans. Le gouvernement a besoin de fonds pour payer l'armée, car sans l'armée la tranquillité du pays serait gravement compromise. Costa-Cabral s'en procurera donc à quelque prix que ce soit, content d'avoir fait face aux circonstances présentes.

SUISSE.

(Berne, 23 août.)

A la suite de plusieurs dépêches échangées entre le conseil exécutif fédéral et l'envoyé badois en Suisse, M. de Marschall, l'autorité supérieure suisse a consenti à la reddition sans condition des armes et de tout le matériel de guerre transporté en Suisse par les réfugiés allemands.

Cette nouvelle met un terme à une situation qui avait amené la mise sur pied d'une partie des forces fédérales, et pouvait, en se prolongeant, amener quelque complication fâcheuse.

ITALIE.

Le *Giornale di Roma*, du 23, publie la proclamation suivante que le général Oudinot a adressée aux Romains:

« Habitants de Rome,

» L'ordre et la tranquillité n'ont pas, vous le savez, été troublés un instant depuis que votre ville est occupée par les Français.

» Le gouvernement temporel du souverain-pontife y a été rétabli aux acclamations générales.

» Justes appréciateurs de la discipline de nos soldats, vous leur donnez, en toute occasion, des preuves d'un attachement dont la source est également honorable pour eux et pour vous.

» L'accord le plus parfait règne à Rome ainsi que dans les cantonnements, entre les militaires de divers grades et les populations.

» Ces résultats sont conformes à nos vœux et à nos espérances.

» En vous preservant des fractions politiques, nous avons obéi à nos devoirs aussi bien qu'à nos sentiments.

» Vos sympathies sont une récompense dont nous comprenons tous la valeur, et que j'apprécie particulièrement.

» J'éprouve le besoin de vous en réitérer l'assurance au moment où ma mission dans les Etats-Pontificaux touche à sa fin.

» Je vais rentrer en France. J'y conserverai toujours le souvenir des éclatans témoignages de confiance et d'estime que vous m'avez donnés.

» Nul ne peut prévoir ce que l'avenir lui réserve; mais je sais que mes sentimens pour vous sont inaltérables.

» Déjà j'ai remercié la Providence de m'avoir donné une influence momentanée sur vos destinées.

» Je bénirai le Ciel de nouveau, si avant la fin de ma vie il me permet de contribuer encore à la prospérité et à la grandeur d'un pays qui a les plus puissants droits à mon dévouement et à ma reconnaissance. »

« Rome, le 23 août 1849.

» Signé : OUDINOT DE REGGIO.

SUÈDE.

(Stockolm, 17 août.)

On sait qu'aux termes de l'art. 5 du traité d'armistice conclu entre la Prusse et le Danemark, la partie nord du duché de Schleswig devait être occupée par des troupes suédoises pour y veiller au maintien de l'ordre. Des négociations ont été entamées à ce sujet, et le 11 août, le roi a résolu en conseil d'Etat de se conformer au désir des deux puissances. Le 13, une convention a été faite avec le comte de Piessen, qui l'a envoyée à Copenhague pour qu'elle fût soumise à la ratification du roi. Cette convention, sans fixer le nombre des troupes, règit leur solde et leur entretien.

ESPAGNE.

(Madrid, 11 août.)

La *Gazette* publie les décrets qui acceptent la démission de M. Mon, ministre des finances, et notamment par intérim secrétaire d'Etat de ce département M. Bravo-Murillo. On avait pensé que la publication de ces deux décrets ferait baisser les Fonds-publics; il n'en a rien été.

La réponse de M. le duc de Sotomayor à l'offre qui lui a été faite du portefeuille des finances n'est pas encore connue.

PORTUGAL.

(Lisbonne, 19 août.)

Le gouvernement a demandé un emprunt à la Banque; mais les termes de remboursement étaient tels qu'on pense que les directeurs refuseront, ou tout au moins ne céderont que difficilement et en se montrant très exigeans. Le gouvernement a besoin de fonds pour payer l'armée, car sans l'armée la tranquillité du pays serait gravement compromise. Costa-Cabral s'en procurera donc à quelque prix que ce soit, content d'avoir fait face aux circonstances présentes.

SUISSE.

(Berne, 23 août.)

A la suite de plusieurs dépêches échangées entre le conseil exécutif fédéral et l'envoyé badois en Suisse, M. de Marschall, l'autorité supérieure suisse a consenti à la reddition sans condition des armes et de tout le matériel de guerre transporté en Suisse par les réfugiés allemands.

Cette nouvelle met un terme à une situation qui avait amené la mise sur pied d'une partie des forces fédérales, et pouvait, en se prolongeant, amener quelque complication fâcheuse.